



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 1^{er} juillet 2021

Covid-19 : rappel des modalités de déplacement entre la Guyane et les Antilles françaises.

Malgré la mobilisation des services de l'État, des collectivités locales et des professionnels de santé depuis le début de la pandémie, la circulation de la covid-19 reste très active en Guyane avec 87 patients hospitalisés dont 37 en réanimation (*chiffres de l'ARS de Guyane du 21 au 27 juin 2021*).

Pour freiner la propagation du coronavirus et de ses variants présents en Guyane, les vols en provenance de ce territoire vers la Martinique et la Guadeloupe ont été **limités à deux vols par semaine depuis le 19 avril 2021**. Cette fréquence n'a pas été modifiée depuis cette date. Une protection indispensable pour empêcher la circulation des variants sur nos territoires.

Par ailleurs, les déplacements depuis la Guyane vers la Martinique ou la Guadeloupe restent limités aux déplacements fondés sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, de santé relevant de l'urgence ou professionnel ne pouvant être différé. Tout voyageur de 11 ans et plus s'engage également à :

- présenter un examen de dépistage RT-PCR ou test antigénique réalisé moins de 48 heures avant l'embarquement ne concluant pas à une contamination par la covid-19 ;
- réaliser un nouveau test virologique à l'arrivée à l'aéroport de Martinique ou de Guadeloupe ;
- effectuer un isolement de 7 jours si le voyageur présente un schéma vaccinal complet, sinon une quarantaine d'une durée de 10 jours ;
- réaliser un nouvel examen de dépistage RT-PCR ou test antigénique à l'issue de cet isolement.

Compte tenu des vacances scolaires et de l'augmentation du nombre de déplacements justifiés par un motif impérieux, 4 vols supplémentaires sont d'ores et déjà planifiés entre le 5 et le 19 juillet 2021.